



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR
LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LE
BOULEVARD PASTEUR**

Arrêté de Police du 18 Février 2020 (ST) n°15.

Le Maire de la Commune de Guesnain

Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu le Code de la Route

Vu la demande formulée par la société **THOME VDR** dont le siège est
situé 8 Route de Tilloy-62117 Beaurains

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière piétonne et cycliste sur le Boulevard
Pasteur lors **des travaux TELECOM** de remplacement cadre et
plaque K2C localisés devant le numéro 108

ARRETE

- Article 1** Des travaux de remplacement de cadre et plaque TELECOM seront réalisés devant le numéro 108 du Boulevard Pasteur à **partir du 24 Février 2020** pour une **durée de 5 jours**
- Article 2** Pendant la durée des travaux la circulation sera perturbée et ne pourra être déviée sur la voie dédiée aux bus et BHNS (Ligne A) sauf avec l'accord express du STAD.
- Article 3** La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h
- Article 4** Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux
- Article 5** La société THOME VRD exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage et de la signalisation réglementaire
- Article 6** La société THOME VRD sise 8 Route de Tilloy-62117 Beaurains
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de Douai
Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne le l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du S.M.T.D

Fait à GUESNAIN, le 18 Février 2020

Le Maire,
Maryline LUCAS

